

17. B. 5

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU COLLÈGE SAINT-BENOÎT DE CONSTANTINOPLE

Fonds des Jésuites 1583 – 1895

[COTATION : 1 A 12 signifie : casier 1 – dossier A, pièce n° 12
XXV – 12 signifie : casier XXV, pièce (volume) n° 12]

**1^{re} section : Saint-Benoît au temps des PP. Jésuites (1583-1773)
(331 numéros – 465 pièces)**

1^{ère} Partie : Documents officiels des autorités civiles.

Article 1^{er} : Gouvernement français : Rois, Ministres, Parlements

- A 1 : Louis XIII : Copie de la lettre du Roi Louis XIII et de celle du Ministre Chavigny, adressées à M. de la Haye Vantelay, au sujet des missions que le P. d'Aultey voudrait établir en Syrie et au Mont Athos. – Noisy-le-Grand, 20 sept. 1642 – Signé : Louis, et, plus bas, Bouthilier.
- A 2 : Louis XIV : Lettre autographe, ordonnant à M. de la Haye Vantelay de protéger et défendre les pères Jésuites, résidant à Galata dans une petite maison qu'ils avaient achetée près de l'ambassade. Paris, 20 décembre 1652.
- A 3 : Louis XIV : Lettre au duc de Chaulnes, Ambassadeur près du St Siège, pour obtenir que tous les religieux français puissent exercer au Levant les fonctions curiales auprès des Français – St Germain en Laye, 2 février 1668 – signé : Louis ; plus bas : de Lyonne
- A 4 : Louis XIV : Copies légalisées (4) des lettres patentes de Louis XIV, adressées à M. de Nointel, établissant les Jésuites chapelains des consuls du Levant – Versailles, mars 1674 – signé : Louis ; plus bas : Arnault
- A 5 : Louis XIV : Brevet du roi Louis XIV adressé au Consul de Nègrepont, établissant les Jésuites chapelains du Consulat – Paris, 6 janvier 1668 signé : Louis ; plus bas : de Lyonne
- A 6 : Copie légalisée de la lettre du Roi à M. de Nointel, lui ordonnant de faire enregistrer sans modification la lettre n° 4 de 1674 – Au camp de Cateau-Cambrésis – signé : Louis ; plus bas : Arnault.
- A 7 : Louis XIV : Copie du brevet du Roi du 7 juin 1679, retenant les Jésuites pour ses chapelains de l'église et chapelains consulaires d'Alep en Syrie. – Extrait du registre de la Chancellerie d'Alep – Signé: Lemaire; plus bas : Péleran – 12 mars 1717
- A 8 : Copie de l'arrêt du Parlement de Provence du 3 août 1679, enregistrant le brevet précédent.

- A 9 : Louis XIV : Lettre autographe du Roi, par laquelle S. M. prend les Jésuites sous sa protection et sauvegarde spéciale, et leur permet de mettre au dessus de leurs portes, au Levant, les écussons de ses armes et pannonneaux royaux – Versailles, 6 décembre 1686 – signé : Louis ; plus bas : Colbert.
- A 10 : Louis XIV : copie du Brevet du Roi établissant le P. Bertrand Martin, Jésuite, chapelain du Consul de Chio – Versailles, 11 août 1696
- 1 A 11 : Louis XIV : Copie légalisée du brevet qui établit les Jésuites chapelains à Salonique, et de l'enregistrement dudit Brevet dans les registres de la Chambre de Commerce de Marseille ; – Brevet signé : Louis ; plus bas : Phelipeaux – Versailles, 7 juillet 1706 –
- 1 A 12 : Louis XV : Copie non légalisée d'une lettre de M. de Maurepas à M. Rougeau, Vice-consul de Chio, pour le prévenir du brevet envoyé au P. Justiniani – Fontainebleau, 4 septembre 1725
- 1 A 13 : Louis XV : Copie non légalisée du Brevet établissant le P. Justiniani, Jésuite, chapelain du vice-consul de Chio – Fontainebleau, 9 septembre 1725 – signé : Louis; plus bas : Phelipeaux.

Archives de Saint-Benoît p.2

Article 2 : Ambassades et Consulats

- 1 B 1 : (Ch. de Germigny, baron de Germales – 8ème Ambassadeur: 1579-1586) Copie de l'ordonnance latine de M. de Germigny, mettant les pères Jésuites en possession de l'église de S. Benoît de Galata, 1584 (Extrait de l'original, qui se trouve à Rome aux Archives des Jésuites).
- 1 B 2 : (Fr. Olier de Nointel – 17ème Ambassadeur : 1670-1679) :Déclaration de M. de Nointel en faveur des PP. Jésuites – Vignes de Péra, 3 novembre 1679. (Cette pièce renferme plusieurs anecdotes intéressantes sur l'antiquité de la possession de l'église de S. Benoît 1679-1685 par les Jésuites), [DSC_0002 – 0018]
- 1 B 3 : (Lavergne de Guillerargues, 18ème Ambassadeur) : copie de l'ordonnance du vicomte de Guillerargues, portant injonction à M. d'Arvieux, consul d'Alep, de mettre en exécution le brevet du Roi du 7 juin 1679, touchant l'installation des PP. Jésuites dans la charge de chapelains d'Alep.
- 1 B 4 : (même Ambassadeur) : Copie de l'ordonnance de M. d'Arvieux, consul d'Alep en conséquence du brevet du Roi ci-dessus.
- 1 B 5 : (même Ambassadeur) : Copie de l'ordonnance de M. d'Arvieux, Consul d'Alep du 20 décembre 1679, autorisant les P. Jésuites à faire dans la chapelle d'Alep les fonctions de leur Institut.
- 1 B 6 : (Pierre Girardin, 19ème Ambassadeur, 1686-1689) : Lettre de M. P. Girardi mettant sous la protection de la France les missions des Jésuites dans les Îles de l'Archipel. 12 octobre 1688
- 1 B 7 : (Ch. de Ferrfol,-21ème Ambassadeur, 1689-1711) Extrait des registres de la Chambre de commerce de Marseille. Délibération pour accorder aux Jésuite de Constantinople la somme de L. 3000 pour réparer leur église de Galata. 18 octobre 1690.
- 1 B 8 : (même Ambassadeur) : Lettre d'avis des échevins de Marseille, qui accompagnait la précédente délibération, adressée au P. Braconier, Sup. général des Jésuites à Constantinople, – 19 février 1697
- *Annexe : lettre de remerciement dudit Père : Constantinople 16 mai 1697

- 1 B 9 : Lettre des échevins de Marseille au P. Lemaire, Jésuite, en réponse à une lettre dudit. Avis qu'ils ont ordre de compter 3 000 francs de gratification à la veuve de M. J.-B. Fabre, afin que les Jésuites puissent réclamer l'échéance de la créance qu'ils avaient à exercer sur elle.
- 1 B 10 : (même Ambassadeur) : Extrait des registres de la chancellerie de Salonique, touchant le quart pour cent accordé aux Jésuites, chapelains de la Nation à la dite échelle, sur les bâtiments portant pavillon de France, etc..., suivant l'ordonnance de M. de Ferréol, 29 janvier 1708 signé : Ferréol ; plus bas : Belin
- 1 B 11 : (Pierre des Alleurs, 22ème Ambassadeur, 1711-1716). Copie de la lettre du marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'état, au P. Duhan, Jésuite missionnaire en Crimée – Versailles, 14 mars 1711
- 1 B 12 : (même Ambassadeur) Lettre de protection de M. P. des Alleurs, en faveur de M. Sébastien Vitali, dans les îles de l'Archipel – 15 avril 1711.
- 1 B 13 : (même Ambassadeur) : Copie de la lettre de M. des Alleurs à tous les consuls de l'Archipel, défendant aux Français et aux protégés français : 1. de se marier à la grecque; – 2. de laisser passer leurs enfants au rite grec – 27 juin 1711
- 1 B 14 : (même Ambassadeur) Patentes de Mgr Bavastrelli, vicaire apostolique de Chio, pour y établir le P. Martin, Jésuite, curé des Français et protégés – Certifiées par M. Marigny, Consul de Chio – 1^{er} septembre 1714.
- 1 B 15 : (Marquis Dusson de Bonnac, 23ème ambassadeur, 1716-1724). Copie d'une lettre du Marquis Dusson de Donnac, Ambassadeur extraordinaire, aux députés du Château de Naxie, dans laquelle il déclare que les Français doivent être exempts des taxes et impôts du pays.

Archives de Saint Benoît p.3

- 1 B 16 (même ambassadeur). Placet du P. Yves de Lerne, Jésuite, à M. le Marquis de Donnac, pour qu'il lui plaise de connaître et confirmer le droit des Jésuites à la possession et administration de la chapelle consulaire d'Alep – 6 mai 1720.
- 1 B 17 (Marquis de Villeneuve, 25ème Ambassadeur, 1728-1741). Extrait des registres de l'Ambassade, relatant l'accommodement fait entre les Jésuites et capucins de Chio, par lequel: 1° les Jésuites renoncent au droit de chapellenie conféré par le Roi (voir A 1, n° 10, 12, 13) ; 2° les capucins leur reconnaissent le droit de dire la Messe, confesser et prêcher dans leur chapelle. – 10 juillet 1733.
- 1 B 18 (Comte de Castellane, 26ème Ambassadeur, 1741-1747) Lettre du comte de Castellane, mettant sous la protection de la France la mission des Jésuites de Syra – 26 mai 1745.
- 1 B 19 (Roland, Comte des Alleurs, 27ème Ambassadeur, 1747-1754). Lettre de M. Roland des Alleurs, confirmant le précédent – 21 octobre 1747.
- 1 B 20 (Ch. de Vergennes, 28ème Ambassadeur, 1755-1768). Lettre de M. de Vergennes, confirmant les précédents. – 13 mars 1757.

Article 3 : Donations

- C 1 Acte de donation de L 5 000, fait par M. de Pingré aux Missions de Grèce le 20 mai 1657, pour l'entretien de deux Jésuites ; missionnaires à Santorin ou à Nègrepont, ou partout ailleurs suivant l'avis du Supérieur Général de Grèce.

- 1 C 2. Convention entre les Jésuites Labbe et Fluriau d'une part, et Mme de Louvencourt d'autre part : que de l'intérêt de 6 000 FF., auquel principal ladite veuve avait contribué de 4 200 FF, il serait employé une somme déterminée par an pour les missions de Crimée et de Macédoine. Paris, 1^{er} juillet 1718.
- C 3. Convention des pères Jésuites et de Mme de Louvencourt, concernant la fondation d'une messe et d'un salut tous les jours de l'année dans l'église des Jésuites à Salonique – 30 mars 1722.
- C 4. Pièces relatives à la fondation Beresini (voir n° 6, 1°)
- 1°, 2° : Copie de l'acte de fondation et déclaration du P. Cachod, 10 octobre 1725.
 - 3° : lettre du P. Laurent Ricci, Supérieur général des Jésuites, au P. Gaudinot, blâmant le P. Bouchy d'avoir appliqué le prix de la fondation à payer les dettes de la Mission, 11 janvier 1772.
 - 4° : troisième copie et renseignements divers sur la fondation
 - 5° : Décision du Cardinal Borgia, Préfet de la Propagande, réduisant à 100 l'obligation des 300 messes, 25 mai 1799.
 - 6° Pétition de M. Renard, 19 février 1814, et décision conforme de Mgr Fronton, Délégué apostolique, 20 février 1814, commuant cette obligation en trente messes, dont deux chantées.
- C 5 – Notes sur des fondations faites par des pères Jésuites.
- 25 – 6 Registre des fondations de la Mission de Constantinople, rédigé par le P. Gaudinot en 1772.

Article 4 : Gouvernement turc, sultans, pachas

- 1 D 1. (Ahmed III, 1012-1026 H – 1603-1611) Commandement qui défend d'inquiéter les Jésuites, malgré la nouvelle protection donnée à l'église Saint-Pierre. – 1013 H – Ambassadeur français Savary de Brèves.
- 1 D 2 (Mourad IV, 1033-1049 H – 1624-1640) Commandement qui assure l' établissement des Jésuites à Galata – 1037 H.
- Archives de Saint-Benoît p.4
- 1 D 3 (Ibrahim, 1049-1058 H, 1640-1648) Copie légalisée d'un Commandement pour Nègrepont, pour donner aux Jésuites liberté d'y demeurer et de voyager par tout l'Empire, sans qu'on puisse leur faire d'avanies. – 1058 H (Ambassadeur français, Baron J. de la Haye Veutelay)
- 1 D 4 (Mohammed IV, 1058-1099 H, 1648-1687) Copie légalisée d'un commandement obtenu en faveur des Jésuites en 1076 H, par M. de Leslicq, Ambassadeur de l'Empereur.
- 1 D 5 (Mohammed IV) Commandement obtenu pour la défense des Jésuites à Nègrepont, 1079 H – (Ambassadeur Baron D. de la Haye de Ventelay, fils)
- 1 D 6 (Mohammed IV) Fragment des lettres patentes (capitulations renouvelées pour la 4ème fois), obtenues en 1084 H (1673) : traduction (Ambassadeur Fr. Olier de Nointel)
- Annexe : Témoignage obtenu à Naxie en 1838 pour une question de champs.
- 1 D 7 (Mohammed IV) Copie légalisée du Hatti-chérif permettant aux missionnaires, et en particulier aux Jésuites, d'enseigner la religion du Messie dans leurs écoles, 1084 H.

- 1 D 8 (Mohammed IV) Copie légalisée d'un commandement portant défense aux habitants de Santorin d'exiger des Jésuites au-delà de l'accord passé entre ces derniers et les habitants – 1084 H.
- 1 D. 8 bis. (Mohammed IV) Copie légalisée d'un commandement pour le même objet, relatif à l'île de Naxie.
- 1 D 9 (Mohammed IV) Commandement obtenu pour le P. Jean de la Noue, ordonnant l'évocation des causes des Jésuites au Divan de Constantinople, 1087 H (Ambassadeur M. de Nointel).
- 1 D 10 (Mohammed IV) Commandement portant que les causes des religieux français qui passent 4 000 aspres soient évoquées au Divan du Grand Seigneur. Confirmation du précédent – 1087 H.
- 1 D 10 bis. Traduction du Précédent.
- 1 E 11 (Mohammed IV) Commandement obtenu pour rebâtir l'église de S. Benoît. 1097 H (Chargé d'affaires, M. Fabre).
- 1 E 12 (Mohammed IV) Traduction du commandement permettant de voûter l'église de S. Benoît, dont le toit était tombé dans un incendie, à condition qu'on ne change ni la largeur ni la hauteur – 1098 H (Ambassadeur M. Girardin).
- 1 E 13 (Mohammed IV) Commandement obtenu pour que les Jésuites et capucins de Naxie ne soient pas molestés par les soldats des vaisseaux, galères et galiotes, et défense aux soldats d'entrer dans le monastère – 1098 H. (Ambassadeur M. Girardin).
- 1 E 13bis Traduction du précédent.
- 1 E 14 (Suleyman II, 1099-1102 H, 1687-1691) Commandement adressé au Capitan pacha, afin qu'on n'exige point le haradj des religieux français à Naxi – 1100 H.
- 1 E 14bis. Traduction du précédent en italien.
- 1 E 15 (Suleyman II) Copie légalisée pour la Mission des Jésuites à Damas, les exemptant de droits et d'impôts – 1101 H (Chargé d'affaires, M. de Chateaufort)
- 1 E 16 (Suleyman II) Copie légalisée d'un bérat accordé au consul français d'Erzeroum et de Trébizonde, M. Allahverdi (Chargé d'affaires M. de Ch.)
- 1 E 17 (Ahmed II, 1102-1106 H, 1691-1695) Copie légalisée par le cadî de Trébizonde, d'un commandement portant que les Jésuites ne soient pas molestés pour le Haradj – 1105 H (chargé d'affaires, M. de Chateaufort)

Archives de Saint-Benoît p.5

- 1 E 18 (Moustafa II, 1106-1115 H, 1695-1703) Commandement permettant à tous les évêques et religieux soumis à la France de faire leurs prières et cérémonies accoutumées dans le district de Galata, 1108,H (Chargé d'Affaires M. de Chateaufort)
- 1 E 19 (Moustafa II) Commandement (copie légalisée) obtenu en faveur de la mission de Nègrepont, 1108 H (chargé d'aff., H. de Ch.)
- 1 E 20 (Moustafa II) Copie légalisée d'un commandement pour rebâtir les églises de S. Benoît et de S. Georges, 1108 H .
- 1 F 21 (Moustafa II) Copie légalisée d'un bérat obtenu par M. d'Eslingen, Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur, en faveur des Jésuites, conformément aux capitulations accordées à l'Empereur, 1112 H.
- 1 F. 22 (Moustafa II) Commandement accordant à deux négociants français de voyager pour leurs affaires à travers tout l'Empire ottoman.

- 1 F 23 (Ahmad III, 1115-1143 H, 1703-1730) Traduction d'un commandement en vertu duquel les Jésuites sont déclarés exempts de tous Aroits. 1131 H, 1719 (Ambassadeur Marquis Dusson de Bonnac)
- 1 F 24 (Ahmed III) Copie non légalisée du Hatti-chérif, obtenu sur deux lettres du Cadi de Chio; pour bâtir l'église S. Nicolas de Chio, 1132 H.
- 1 F 25 (Ahmed III) Copie non légalisée d'un commandement obtenu sur la requête des Jésuites, pour reprendre leurs biens usurpés à Chio. 1133 H
 25 bis : deuxième copie
 25 ter : traduction
- 1 F 26 (Ahmed III) Requête de M. de Villeneuve pour obtenir un firman pour l'île de Naxie. Décrétée et renvoyée au deferdar, qui a mis en marge les calculs (??? mal lisible) extraits des registres.
- 1 F 27 (Mahmoud III (1143-1168 H, 1730-1754) Traduction d'un commandement : 1° pour rebâtir les églises et couvents de S. Benoît, S. Pierre et S. Georges; 2° pour la visite, après la reconstruction de ces trois églises (Note: les originaux sont peut-être à l'Ambassade avec les titres de S. Benoît)
- 1 F 28 (Mahmoud I) Copie d'un commandement, obtenu sur l'ilam du cadi de Chio, qui avait été demandé par le commerçant Joseph Le Roi, et adressé à Istambol effendi, pour lui donner ordre de faire terminer l'échange de han de S. Antoine, vaquof à Chio – 1145 H
- 1 F 29 Copie légalisée d'un commandement obtenu sur la requête du négociant Joseph Le Roi, pour obtenir l'échange des maisons vacouf des Jésuites à Chio, pour les rendre mulk. Adressé au cadi de l'île.
 29 bis (traduction)
- 1 G 30 (Nahmoud I) Traduction des lettres patentes (capitulations renouvelées pour la sixième fois) obtenues en 1163 H (Ambassadeur marquis de Villeneuve)
- 1 G 31 Yarkik, ou ordre de Sélamet Guéraï, confirmé par Sélim Guéraï, khans de Crimée, exemptant le P. Joseph, Jésuite, leur médecin, du haradj et de tout autre droit, et enjoignant qu'on ait à regarder ce père comme l'hôte de ces princes, 1115 H.

Archives de Saint-Benoît p.6

- 1 G 32 Boujouroulti du Capitan pacha (traduction française du n° 37), 1131 H
- 1 G. 33 Yarkik de Kaplan Gual khan, en confirmation du n° 31. 1144 H
- 1 G 34 Traduction du yarkik de Sélamet Guéraï, khan de Crimée, en faveur des Jésuites.
- 1 G 35 Copie d'un bouyouroulti du Capitan pacha, adressée au Naïb de Cassim pacha et au substitut du mutevély des vacoufs de Piali pacha, en conséquence d'un fetva du mufti et d'un commandement impérial, pour presser la conclusion de l'échange que M. Le Roi proposait d'une maison mulk située à Constantinople, contre les biens de S. Antoine de Chio 1145 H
 35 bis ; Traduction
- 1 G 36 Bouyouroulti du Capital pacha, défendant d'exiger des Jésuites de Naxie plus de 1 000 aspres pour droits sur leurs biens et possessions. 1146 H
- 1 G 37 Bouyouroulti de Tourak Mehmet, Capitan pacha, adressée au Naïb et aux primats de Naxie, pour qu'en conformité au commandement impérial, ils ne permettent pas qu'on fasse payer aux négociants, religieux, à l'évêque et aux Français établie dans l'île, aucun droit, pourvu qu'ils aient au préalable payé les impositions mises sur leurs biens stables, etc. 1165 H – En bas, traduction en grec.

- 1 G 38 Patentes traduites en turc du Marquis des Alleurs, établissant le P. Claude du Ban, Jésuite, et ses successeurs, consuls de France en Crimée, et les recommandant sous ce titre au Khan des tartares – 24 mai 1712,
- 1 G 39 Commandement d'un sultan (??? Lequel ?) concernant Naxie.
- 1 G 40 Deux Commandements sans aucune indication,
- 1 G 41 Liste des commandements qui se trouvaient dans les archives des pères Jésuites de Galata en 1719.

Article 5 : Titres de propriété – actes administratifs et judiciaires

Mission de Constantinople

- 1 H 1 Titre d'une maison à Karakoy, 1020 H
- 1 H 2 Titre d'une maison à Kiner-Alti, 1047 H
 - 2 bis. Écrit du mutevély de vacoufs d'Ahmet pacha, autorisant la vente.
 - 2 ter. Attestation de Giovanni d'Andrea, que cette maison n'est pas vacouf,
 - 4 quater : annexe du précédent
- 1 H 3 Donation par Angelo Tormenti (??? mal lisible), esclave libéré, d'une chambre au grand Bagne pour y célébrer les offices, 8 juin 1700.
 - 3 bis. Résumé et traduction turque.
- 1 H 4 Accord entre les Jésuites et Alexis Boncalis, 1113 H,
 - a. Acte judiciaire : A. Boncalis déclare qu'il a eu tort d'avancer son toit et sa gouttière sur le terrain des Jésuites, et s'engage à faire couler ses eaux dans la rue. 1113 H
 - b. Copie de l'obligation du P. Portier, qui permet de laisser du jour à la maison d'Alexis Bancalis, moyennant une redevance annuelle. 1713
 - c. Contrat en grec d'Alexis Boncalis, s'engageant à payer une redevance en échange du jour accordé. 1713,
 - d. Traduction du contrat.
- 1 H 5. Accord entre les Jésuites et le raya Antoun, fils de Sotir. 1114 H,
 - a. Actes judiciaires par lesquels ledit Antaoun s'engage à réparer ses empiétements.
 - b. idem.

Archives de Saint Benoît p.7

(Titres de propriété, Constantinople, suite)

- 1 I 6 Pièces relatives au procès des Jésuites avec les héritiers de Kapomadji Krikor, 1121-1172 H,
 - a. Mémoire du P. Bouchy : état de la question,
 - b. Accord de 1121 H. Traduction en italien – deux annexes,
 - c. Requête du comte des Alleurs,
 - d. Requête du chevalier de Vergennes,
 - e. Autre requête de Vergennes,
 - d. Copie d'un écrit du mutevély,
 - e. Copie d'un autre écrit du mutevély,
 - f. Autre requête de Vergennes : 10 annexes,

- i. a) copie de l'acte par lequel Bedros, fils de Méguerdith, cède la moitié de sa maison à son fils Krikor, surnommé Kapomadji, avec la limite de ladite maison confinant dans son entier avec (détails de ces limites),
 - b) billet en arménien de Kapomadji, concernant la petite chambre qu'il a construite au coin du jardin, etc...
 - c) billet en arménien de Kiren Sofdji, qui déclare n'avoir plus rien à réclamer pour des réparations...
 - d) traduction turque du- précédent (???)
 - 1 I 7 Permission à l'Arménien Abraham de prendre sur le jardin des Jésuites 18 pics carrés pour l'écoulement des eaux – 1139 H,
 - 7 bis. Traduction
 - 1 I 8 Traduction d'un accord sur un dépôt confié aux Jésuites 1139 H,
 - 1 I 9 Procès verbal d'une descente du cadî de Galata, pour constater les dégâts de l'incendie de 1144 H – 9 bis. Traduction,
 - 1 I 10 Accord avec l'Arménien Nardiros au sujet du jardin. 1144 H. –
 - 10 bis. Engagement dudit arménien qui reconnaît n'avoir pas le droit d'avoir un conduit d'eau sur le jardin.
 - 1 I 11. Titre de propriété des maisons du côté de la bibliothèque. 1145 H
 - 11 bis. Contre-déclaration du titulaire, qui est un prête-nom 1737
 - 1 I 12 Titre de propriété des maisons dites de Parmak-capou, de Tilogi et de Bazirguian, du côté de la sacristie. 1145 li,
 - 12 bis Contre-déclaration du titulaire, attestant n'être qu'un prête-nom 1737
 - 1 I 13 Quittance de l'an 1146 H; – 13 bis : traduction,
 - 1 J 14 Pièces relatives à une enquête judiciaire faite à S. Benoît sur une question de voisinage. 1149 H – 14 bis : traduction.
 - 1 J 15 Accord des pères Jésuites avec l'arménien Apik oghlou Avannès, pour permettre à ce dernier d'ouvrir des fenêtres et d'avancer son deuxième étage sur le jardin. – 15 bis : engagement de l'arménien (en arménien). – 15 ter : traduction.
 - II A 16. Titre de la propriété de la maison de Bébek, revendue plus tard par M. Chénier par ordre de l'Ambassade. 1154 H – 16 bis : autorisation du Mutevélý.
 - II A 17. Accord des pères Jésuites avec l'arménienne Donie, veuve Kapamadji
 - 17 bis. Obligation de ladite veuve 1745.
 - II A 18. Arrêt judiciaire mettant fin à une avanie faite aux Jésuites.
 - Annexe : billet en français expliquant cette avanie. 1162 H.
 - II A 19. Arrêt judiciaire mettant fin à une autre avanie. 1163 H,
 - II A 20. Quittance pour un dépôt. 1163 H – 20 bis. Obligation du P. Charrot et quittance du créancier.
- Archives de Saint-Benoît p.8
- (Titres de propriété, Constantinople, suite)
- II A 21 Quittances pour un dépôt. 1172 H – 21 bis, Procuration du créancier,
 - II A 22 Attestation de libération d'un esclave, signée N. Schneider, s.j., et légalisée par M. de Vergennes. 1759,
 - II A 23 Quittance pour un prêt. 1174 H,
 - II A 24 Quittances.

- II B 25 Quittance,
II B 26. Extrait d'un ilam, faisant droit à la requête des habitants du quartier pour la fermeture d'un cabaret installé par un nommé Panayoti. 1181 H.
II B 27 Accord au sujet d'un dépôt. 1182 H,
II B 28 Titre de propriété du jardin de S. Benoît (achat du droit de guedite) 1185 H,
II B 29 Titre de propriété de la maison dite de Kapamadji Krikor, 1186 H,
29 bis : traduction.
II B 30 Quittance pour Merhié Ibn Yacoub, maronite du Kesrouan, de 275,5 piastres, remboursées par les Jésuites le 23 sept. 1773,
II B 31 Déclaration pour une maison (???),
II B 32 à 37. Titres sur des biens mal déterminés.

Mission de Crimée

- II C 38 à 42. [Non relevé dans cette copie](#)

Mission de Salonique

- II D 43 [Non relevé](#)

Mission de Chio

- II E 44 [Non relevé](#)

Mission de Naxie

- II F 45 à 47 [Non relevé](#)

Mission de Santorin

- II F 48 [Non relevé](#)

Mission de Nègrepont

- II F 49 [Non relevé](#)

Mission d'Alep

- II F 50 Pièces relatives au Patriarche hérétique d'Alep, Mikhaïl
1. Requête des habitants d'Alep contre ce Patriarche, demandant que le prêtre Agop, soit nommé évêque indépendant d'Alep. 1152 H,
2. Deuxième requête sur le même sujet 1154 H,
3. Troisième requête sur le même sujet 1155 H,
4. Promesse de la Nation arménienne d'Alep, pour 3 000 piastres payables à l'arrivée du Bérat en faveur d'Agop. 1156 H ,

Mission de Constantinople, et autres

- II H 51 1. Requête de M. de Choiseul Gouffier pour la réclamation d'une somme due à un français. 1120 H.
2. Nomination légale d'une tutrice pour quatre enfants.
2 bis Traduction,
3. Sauf conduit d'un Khan en faveur d'un Français,
3 bis Traduction.
- Archives de Saint-Benoît p.9**
4. Quatre pièces relatives à un héritage. 1177 H,
5. Pièces relatives à un litige entre Saint-Benoît et Iskachi, fille de Krikor, pour un terrain qu'elle prétendait indûment posséder. Sur réclamation de l'Ambassadeur Vergennes, le terrain après enquête a été remis aux prêtres francs H. 1179 –
5 bis: Traduction,
6. Reçu de 1 875 piastres dues par les Jésuites 1180 H,
6 bis. Traduction,
7. Certificat d'un mariage, 1205 H –
7 bis. Traduction.
8. Bouyourouldou de l'Amirauté ottomane de Naxie en faveur d'un prêtre français. 1218 H. 8 bis. Traduction,
9. Compliment d'une dame arabe – 9 bis. Traduction,
10. Éloge du Sultan Malmoud, prononcé le jour du grand mariage de la princesse et des princes par un Arménien (en arménien) 1 mai 17
11. Brouillon d'un arzouhat présenté par un ex-patriarche jacobite nommé Bédros, sans date – 11 bis. Traduction,
12. Trois pièces sans importance.

2^{ème} partie. Documents officiels des autorités ecclésiastiques.

[On ne relève que ce qui regarde expressément la Mission de Constantinople (ou la Mission de Syrie). Mais non pas ce qui concerne la Compagnie de Jésus en général : vg. : Constitution apostolique pour la canonisation de S. Louis de Gonzague... indulgences aux fidèles qui visitent un dimanche par mois les églises des Pères Jésuites, etc.]

Article premier — Souverains Pontifes.

- II I 3 (Innocent XXI, 1676-1689) Lettres en forme de bref accordant une indulgence plénière aux fidèles esclaves sur les galères turques. de Noël à l'octave de Pâques. 22 décembre 1683.
II I 4 (Clément XI, 1700-1721) Lettres en forme de bref accordant une Indulgence plénière à la Confrérie du Saint Sacrement érigée dans l'église de S. Benoît. 19 avril 1704.
II I 5 (Clément XI) Lettres en forme de bref accordant de nombreuses indulgences à la même confrérie. 19 septembre 1704.

- II I 7 (Clément XI) Lettres en forme de bref étendant les indulgences déjà accordées ailleurs aux fidèles qui visitent l'église des Jésuites à Constantinople aux fêtes de S. Ignace, S. François Xavier, S. François de Borgia. 30 juillet 1703.
- II I 8 (Clément XI) Lettre en forme de bref accordant une indulgence plénière aux fidèles qui visitent, le 15 février, la chapelle du Bagne de Constantinople sous le titre de St Antoine de Padoue des captifs. 23 août 1714.

Article second — Congrégations romaines

- II K 3 (Saint-Office) Lettre de la S. Cong. Propagandæ Fidei à Mgr Galani, Vicaire patriarcal de Constantinople, portant communication d'un décret du Saint-Office sur la *communicatio in divinis*, 28 nov. 1709.
- II K 4 (Propagande) Lettre du Cardinal Sacripanti, portant communication d'une décision de la S. C. Prop. Fidei sur le même sujet. 1723,
— 4 bis : décision de la S. Congr. 1719.
- II K 5 (Propagande et Saint-Office) Instruction pour les missionnaires d'Orient sur la *communicatio in divinis*, 1729; – décret sur le même sujet, 10 mai 1753.
- II K 6 (Propagande) Décret défendant à tout Supérieur régulier de recevoir en pension dans sa maison des prêtres séculiers de rite oriental. 3 juin 1737.
- Archives de Saint-Benoît p.9bis
- II K 9 (Propagande) Instruction enjoignant à tout missionnaire au Levant d'écrire deux fois tous les quatre ans à la Sacrée Congrégation pour lui rendre compte de l'état des missions. 17 décembre 1757.
- II K 12 (Propagand.) Pouvoirs accordés, au P. Charles Périgord, Supérieur des missions de Syrie – 17 octobre 1765.

Article troisième : Compagnie de Jésus

On ne relève toujours que ce qui concerne Constantinople ou la Syrie.

- II L 2 Lettre du P. F. Retz pour l'érection de la congrégation de la Bonne mort dans l'église S. Benoît de Constantinople, 24 juin 1738.
- II L 3 Lettre du P. F. Retz pour agréger la congrégation des Arméniens à Constantinople, sous le titre des Fiançailles de la Sainte Vierge, à la Congrégation de Rome sous le titre de l'Annonciation. 8 nov. 1750.
- II L 4 Six lettres de Supérieurs généraux des Missions du Levant au P. Général, 1758-1760 (brouillons). Cotées a, b, c, d, e, f.

Circulaires nécrologiques de Jésuites morts au Levant (relevé complet)

- III A 5. P. Giulio Mancinelli, premier missionnaire venu à Constantinople en 1583
- III A 6. P. Vabois, mort à Constantinople 1654,
7. P. d'Aultry, Naxie, 16.1.1669 (par le P. Guilly),
7 bis: extrait d'une lettre du P. Emmanuel, sur le même.
8. P. Boilevé, Négrepont, 10.1.1661,
9. P. Vialar, Constantinople, 1663 (P. Guilly),

10. P. Chezeau Julfa, 10.9 .1664 (P. Mercier),
11. P. Ronier (???, mal lisible) Négrepont, 1.6.1667 (P. Richard),
12. P. Pangalo, Chio, 19.11.1667 (P. Timone),
13. P. Fournier, Santorin, 16.7.1668 {P. Richard),
14. F. d'Attad-Bangin, Damas, 21.6.1670,
15. P. Richelins, près Damas. 24.6.1670,
16. P. Glavano, Négrepont 22.8.1674 (P. Lestringant),
17. P. de Ste Geneviève, Constantinople, 20.3.1681 (P. Guilly),
18. P. Longer, Santorin. 24.9.1681 (P. Boissy),
19. P. Nau. Paris, 8.3.1683 (P. Verjus) ,
20. P. Chappes, Négrepont, 27.3.1684,
21. P. Bernard, Constantinople, 25.1.1685 (P. Lestringant),
22. F. Bernis, Naxie, 21.5.1684 (P. Lemaire),
23. F. Thomas, Naxie, 25.11.1684 (P. Lemaire),
24. P. Charmetat, Santorin, 24.2.1687 (P. Boissy),
25. F. Louis, Naxie, 16.10.1688 (P. Lestringant),
26. F. Riquet, Antoura, 20.9.1694 (P. Verzau),
27. P. Sanyer, Nazie, 14.12.1709 (P. Lestringant),
28. P. Richard, Chio, 2.4.1712 (P. Lestringant),
29. P. Lemaire, Naxie, 6.11.1712 (P. Justiniani),
30. P. Caudert (???, mal lisible) Alep, 11.11.1714 (P. Blein),
- B 31. P. Champion, Ispahan, 12.10.1715 (P. Langlade),
32. P. Tirnone, Chio, 14.12.1717,
33. P. Curmillon, Crimée, 4.7.1719,
34. P. Henry, Chamaké (Perse), 18.12.1721 (P. Bachoud),
35. P. Luchon, Naxie, 18.8.1727 (P. Tarillon),
36. P. Bourgnon, Santorin, 7.9.1727 (P. Siryo ???),
37. P. Juatiniani, Naxie, 13.11.1728 (P. Tarillon),
38. P. Helderman, Constantinople, 13.11.1730,
39. P. Chabert, Seyde, ... 12.1733 (P. Fromage),
40. P. Duban, Constantinople, 11.9.1735 (P. Gresset),
41. P. Tarillon, Naxie, 7.12.1735 (P. Martinelli),
42. P. Duvert, Constantinople, 13.1.1736,
43. P. Portier, Naxie, 1737 (P. Sigala),
- 43(bis) P. Portier (P. Réals),
- 43(ter) Copie d'une lettre du P. Portier au P. Verjus, 4.9.1692 : sa guérison miraculeuse.

Archives de Saint-Benoît p.10

- III B 44. F. Bongrain, Naxie, 17.3.1738 (P. Sigala),
45. P. Soulcier, Salonique, 23.7.1738 (P. Gresset),
46. P. Gaulmier, Naxie, 4.9.1738 (P. Sigala),
47. P. Sérigo(???), Naxie, 23.6.1745 (P. Chipier),
48. F. Molinier, Santorin, 19.3.1747 (P. Alby) ,
49. F. Delenda, Naxie, 3.4.1748 (P. Choquin),
50. P. Alby, Salonique, 11.8.1748 (P. de Réals),
51. P. Dubois, Naxie, 30.11.1749 (P. Choquin),
52. P. Sigala, Santorin, 11.5.1751 (P. Schneider),

- 53. PP. Charot et Monforte, Constantinople, 11.7 et 2.8.1751 (P. Heller de Redin),
- 54. P. Clerget, Constantinople, 10.7.1756 (P. Lambly),
- 55. P. Stan. Justiniani, Smyrne, 28.9.1758 (P. Després),
- 56. P. Lumbley (???), Constantinople, 27.8.1760 (P. Lemarchand),
- 57. P. Cuisset, Alep, 22.8.1761 (P. Désorgues),
- 58. P. Choquin, Smyrne, 19.10.1763 (P. Sigala),
- 59. P. Bouchy, Constantinople, 4.3.1770 (P. Gaudinot),
- 60. F. Duverger, Santorin, 15.2. ? (P. Délenda),

Circulaires nécrologiques de Jésuites morts en diverses provinces

III C 61 à 86. **Non relevé.**

Article Quatrième. Authentique des reliques de S. Benoît

III D 1 à 11 **Non relevé**, sauf la note ci-dessous)

- 11 (In fine). De toutes les reliques du temps des pères Jésuites, il en reste, en 1893, quatre dans deux reliquaires de la sacristie. L'un contient des ossements de S. Gaudentius et de S. Siméon, martyrs; l'autre une portion du crâne d'un des compagnons de S. Denis et un os de S. Venturinus, martyr.

3ème partie. Documents Historiques divers.

Constantinople

- III E 1. Mémoire très ancien sur l'établissement des Jésuites à Constantinople et à Smyrne, sans date.
- III E 2. Mémoire sur l'établissement des Jésuites à Calata en 1583
- 2 bis. Copie et traduction de l'acte du Baron de Germiny
- 2 ter, idem en italien.
- III E 3. Note sur les premiers Jésuites envoyés au Levant.
- III E 4. Note sur les relations de la France avec la Sublime porte à cette époque.
- III E 5. Recueil de diverses pièces communiquées par les héritiers de Mgr Perpignan, évêque de Tine, sur les affaires dont il fut chargé comme Commissaire apostolique en 1609-1010 : les Pérotés voulaient transformer S. Benoît en hôpital, et transférer les Jésuites à l'église S. Sébastien (treize documents)
- III E 6. Relation de ce qui fut fait de plus remarquable dans les Missions des pères de la Compagnie de Jésus qui sont dans le Levant (de 1583 à 1616).
- III E 7. Lettre du P. d'Aultry, s.j., sur la distribution d'ornements donnés par des bienfaiteurs. Constantinople, 22 mai 1643.
- III F 8. Personnel des Missions de Grèce et de Syrie en 1662 (*sic* lapsus probable pour 1762). Feuille détachée du dernier catalogue s.j. imprimé en France en 1662 (*sic* pour 1762), année de leur suppression en France.

Archives de Saint-Benoît p.11

- III F 9. Manuscrit italien prouvant la légitime possession de S. Benoît, vers 1669

- III F 10. Mémoire présent pour indiquer le moyen de remédier à un Hatti-chéri hostile aux Jésuites, rendu par le Sultan Moustafa, vers 1696.
- III F 11. Relation d'une solennité faite à Paris à la maison professe des Jésuites, pour les missions du Levant, le 25 novembre 1703
- III F 12. Copie d'un rapport du P. Gresset, supérieur général des Jésuites de Constantinople, au P. Le Camus. Situation des Jésuites après l'incendie de 1731. – 7 septembre 1732.
- III F 13. Relevé des dépenses pour réparer toutes les ruines de l'incendie de 1731 : 17 septembre 1745
- III F 14. Notes et observations détaillées sur les immeubles des Jésuites en 1755. Copie (deux cahiers)
- XXV – 15. Livre des Relations (une note fait supposer qu'il est du P. Martin, s.j., 1653), suivi de diverses notices sur les résidences (Constantinople, Grèce, Syrie, Perse) de 1583 à 1756, (un volume couvert en parchemin) Recueil artificiel qui contient en particulier les *Litteræ annuæ* de la Résidence de Constantinople en 1652 (pp. 249-263), un mémoire présenté par le P. d'Aultry (pp. 421-424) etc.
- III F 16. Lettre du F. Lacaussade, missionnaire à Naxie à un père de Constantinople, après la suppression. 1^{er} octobre 1776.
- III F 17. Extraits d'anciens mémoires sur les origines de la Mission de Constantinople, par M. Vicherat, lazariste.
- XXV – 18. Relations inédites des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant, un volume imprimé à Paris par le P. Carayon, s.j., 1864
- XXV – 18. Constantinople. Registre du Bagne, 1740-1775 : un volume in-4°

Crimée

III G 20 à 25. [Non relevé](#)

Chio

III H 26 à 34. [Non relevé](#)

Santorin

III H 35-36. [Non relevé](#)

Naxie

III H 37, 39-45 et XXV 38, 50 [Non relevé](#).

Tinos

III I 46-49. [Non relevé](#)

Archives de Saint-Benoît p.12

Syrie

- XXV – 50. Relations de Syrie, 1654-1655 (un volume en très mauvais état)
 (toute une partie de la relation concerne Naxos, non relevée)
 — Lettres de missionnaires d'Alep et de Damas, 1655
 — Résidence d'Alep
 — Lettre écrite à Louis XIV par le Patriarche du Mont-Liban
 — Némoroire du P. Gabriel pour le Mont-Liban

- Druzes du Mont-Liban, 1651
- Sur l'envoi des enfants maronites au Collège de Rome
- Quomodo possit promoveri collegium maronitarum
- Lettres de Damas, 1646-1648
- Lettres de Seyde, 1652-1657
- Lettres d'Alep, 1658
- Une lettre de Tours sur la Syrie, 1644
- Catalogue des livres envoyés en Syrie, 1644

Alep.

- III J 51. Deux lettres du P. Nau, sur les commencements de la Mission d'Alep. 1677
- III J 52. Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la Mission des Jésuites à Alep, depuis l'époque de leur établissement en 1615.

Antoura

- III J 53. Copie d'une ordonnance du R. P. Retz, confirmant l'érection du Séminaire d'Antoura, déjà approuvée par le P. Tamburini en 1728
- III J 54. Pétition des maronites pour obtenir un séminaire à Antoura. Copie. 16 août 1733
- III J 55. Donation faite par un père Jésuite en faveur du séminaire d'Antoura 3 juillet 1740

Smyrne

III J 56.

[Non relevé](#)

Salonique

III J 57.

[Non relevé](#)

Arméniens

- III K 58. Lettre du P. Braconnier au P. Fleuriat sur la persécution des Arméniens en 1704
- III K 59 Relation du martyre de deux arméniens catholiques à Constantinople, le 17 novembre 1734 et le 25 novembre 1735.

Documents divers

III K 60-63, 65-66 et XXV – 64 [Non relevé.](#)

Constantinople

- XXXIII – 22 Partie de «l'Histoire de St Benoît» connue sous le nom «d'Histoire du P. Lamblin» –
- État de nos maisons en 1755 et sqq.
 - Quelques notes du P. Gaudinot.
 - À partir de la p. 31. Histoire des Lazaristes.

**II^e section : Saint Benoît, de la suppression des PP. Jésuites
à la Préfecture apostolique de M. Heurteux 1773-1781.**

(On relève uniquement ce qui a encore quelque rapport à la Compagnie de Jésus)

Première partie : documents officiels des autorités civiles.

Article premier : Rois, ministres, conseil d'État, etc.

- IV A 3 (Louis XVI, 1774-1792). Copie de la lettre de M. de Sartines au Supérieur Général de la Mission : dispositions pour le voyage préparatoire de M. Viguier au Levant. 13 juillet 1778,
- IV A 4 Lettre de M. de Sartines à M. Jacquier, Supérieur Général. Décision de payer les frais de voyage de M. Viguier. 4 octobre 1779,
- IV A 5 Correspondance (six lettres) de M. de St Didier avec M. Viguier pour les négociations concernant le remplacement des pères Jésuites, 1779-1780,
- IV B 6 Arrêt du Roi en conseil d'État, établissant la congrégation des lazaristes à la place des pères Jésuites au Levant, et leur accordant mêmes droits et privilèges – Versailles, 23 décembre 1780. – Signé Lacroix Castries.
6 bis. Commission sur arrêt scellé au précédent – signé : Louis,
6 ter. Copie de cet arrêt, certifié conforme par M. Viguier, 5 mars 1783,
6 quater. Copie de cet arrêt, 1831.
- IV B 7 et 7 bis. Double copie de l'arrêt du Conseil d'État, confirmant la vente des biens des missions du Levant au profit des créanciers des pères Jésuites, sauf une Indemnité de 600 000 livres à payer par eux. Versailles, 21 décembre 1780 – Signé : Lacroix Castries.
- IV B 8 Extrait des registres du Parlement de Provence. Enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du 23 décembre 1780 – Aix, 16 janvier 1781,
- IV D 10 Extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt déduisant des 600 000 livres dues par les créanciers des Jésuites la somme de 413 015 livres. Les créanciers restent débiteurs, au profit des missions, de 186 985 livres – Versailles, 21 mars 1782 – 10 bis : duplicata,
- IV B 11 et 11 bis. Double extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt attribuant aux missions des Lazaristes du Levant la totalité des 200 000 livres provenant des biens des Jésuites à Cayenne (Guyane) pour compenser les réductions établies par l'arrêt du 21 mars – Versailles, 2 août 1782 – signé : Lacroix-Castries,
- IV C 12. Constitution d'une rente de 16 000 livres au principal du denier 25 de 400 000 livres aux missions du Levant des lazaristes, pour remplacer les biens des Jésuites. – 12 bis. Duplicata.
- IV C 14 Ordonnance du Roi, pour faire exécuter le bref du Souverain Pontife qui confie les missions du Levant aux pères de la Mission en remplacement des Jésuites). Versailles, 21 décembre 1782 – signé : Louis. plus bas : Lacroix-Castries – Enregistré au Parlement de Provence, 30 janvier 1783,

IV C 17 Extrait des registres du Parlement de Provence. Vérification et enregistrement du bref du Pape et des lettres du Roi, subrogeant les Lazaristes aux Jésuites pour les Missions au Levant – Aix, 30 janv. 1783,

Archives de Saint-Benoît p.14

IV D 21. Lettre de M. de La Luzerne à M. Viguier, concernant les réclamations des maronites au sujet des revenus d'Antoura. Versailles, 21 février 1788.

21 bis annexe : traduction de deux lettres du P. Fr Retz, Général des Jésuites, sur la fondation d'Antoura, 1735,

IV D 22. Lettre de M. de Montmorin à M. Viguier, pour lui communiquer les réclamations des maronites au sujet d'Antoura – 19 septembre 1787,

IV D 36. Extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt du Conseil, fixant à 200 000 livres l'indemnité due aux créanciers des Jésuites pour les biens de Cayenne, et ordonnant de prélever sur cette somme ce qui reste dû aux missions du Levant. L'intérêt en sera payé à 5% par la Marine. – 3 mai 1782.

Article second : Ambassades et Consuls.

IV E 1 (Charles de S. Priest, 29ème Ambassadeur, 1768-1784). Lettre de M. de S. Priest à M. Ruffin, Consul de Crimée pour le charger de l'administration provisoire de S. Benoît, après la suppression des pères Jésuites – Thérapia, 17 octobre 1773,

IV E 2. Observations historiques par M. Ruffin, sur l'établissement des pères Jésuites à S. Benoît, pour prouver qu'après leur suppression S. Benoît revient de droit au gouvernement français.

IV E 3. Extrait d'une lettre de M. de S. Priest au Ministère de la Marine : le projet de choisir les Ppêtres des Missions Étrangères pour succéder aux Jésuites ayant échoué, il propose pour le première fois la Congrégation de S. Lazare et développe ce projet. 4 février 1774,

IV E 5. Note sur les fondations de S. Benoît, présentées à M. de St Priest par M. Laroche, administrateur provisoire, avec la réponse sommaire de l'Ambassadeur. 13 février 1773,

IV E 6. Copie d'une lettre de M. de St Priest à M. de Vergennes, annonçant que le Supérieur Général des Lazaristes est disposé à accepter la Mission du Levant, et le priant de suivre cette affaire. Paris, 13 janvier 1778,

IV H 48. Lettre de M. de Valkenbourg, internonce impérial, au P. Delenda (ex-jésuite), lui annonçant un succès complet pour l'expulsion des Lazaristes de S. Benoît. – 24 juin 1793,

IV I 53 (Consulat du Caire). Dossier des actes consulaires relatifs à l'ancienne mission des Jésuites au Caire :

1. Acte de vente et donation d'une maison aux pères Jésuites, 1^{er} décembre 1752,

2. Procès-verbal de l'ouverture du testament du P. Grimod, demier (ex-) Jésuite mort au Caire – 16 août 1788,

3. Procès verbal de la levée des scellés sur la maison habitée par celui-ci – 23 septembre 1788,

4. Inventaire des effets, hardes, etc. de celui-ci – 23 sept. 1788,

5. Suite de cet inventaire.
- IV J. 64. (Consulat de Seyde. Antoura) Copie d'une lettre de M. Arasy à M. de Castries Ministre de la Marine. Mort du P. Cuénot, dernier (ex-) Jésuite à Antoura. Inventaire après sa mort. Explication pour le règlement de ses comptes. Refus des trois pères de Damas de venir le remplacer. 16 novembre 1781 — 64 bis. Copie de trois lettres de Marseille au dit Père, à l'appui des explications ci-dessus.

Archives de Saint-Benoît p.15

Article cinquième. Titres de propriété, actes administratif, etc.

- V D 1. Constantinople. Ikra de Hagi Kircor, reconnaissant qu'il a reçu des Pères Jésuites le prix de reconstruction de sa maison, et qu'elle leur appartient en toute propriété. 1110 H – 1 bis : traduction,
- V S 171. Seyde. Contrat de location de la maison qu'occupaient les pères Jésuites. 27 août 1781.
- V S 172. Damaş. Recueil de pièces concernant la mission de Syrie, recueillies à Damas par M. Poussou et légalisées par le Consulat de France, 14 janvier 1830,
1. Lettre du P. Fr. Retz, Général des Jésuites, pour la fondation du Séminaire d'Antoura,
2. Déclaration du Patriarche maronite, qui reconnaît que les Lazaristes sont héritiers des Jésuites et leur ont succédé dans leurs droits. 20 septembre 1792,
3. Lettre du P. Retz, Général des Jésuites, pour la fondation de la maison de Zghorta, près Tripoli. 10 décembre 1735,
4. Acte par lequel l'évêque Georges Benjamin constitue le Supérieur de Tripoli et ses successeurs procureurs de ses biens. 30 nov. 1714,
5. Lettre de l'évêque Georges après son entrée dans la Compagnie de Jésus. 14 sept. 1729.
6. Extrait d'une lettre de l'évêque Georges au Supérieur de Tripoli. 16 juin 1739
7. Billet du cheikh de Zghorta, sur la donation de l'église S. George et de ses biens. 1156 H.
8. Billet des prêtres et habitants de Zghorta, par lequel ils cèdent aux Jésuites la maison dite de S. Joseph avec ses dépendances. 1136 H.
9. Billet du cheikh de Zghorha, par lequel il livre aux Jésuites l'école de Zghorta. 1136 H.

Deuxième partie. Documents officiels des autorités ecclésiastiques

Article premier : souverains Pontifes.

- VI B 9 Clément XIII (1758-1768). Rescrit accordant des indulgences à gagner dans les églises des Jésuites dans les pays soumis aux Turcs, pour exciter la dévotion au Sacré-Cœur. 29 mars 1768.
- VI B 10 Pie VI, (1775-1799) Rescrit confirmant les indulgences ci-dessus. 29 décembre 1777.

Article second : congrégations romaines.

- VI F 6. Propagande. Copies de trois décrets sur la dépendance des missionnaires à l'égard du Vicaire Patriarcal de Constantinople :
- 1 ... Les religieux missionnaires ne peuvent administrer les sacrements paroissiaux sans permission de l'Ordinaire. 30 juillet 16...
 2. Les pères Jésuites ne peuvent prêcher, même dans même dans leur église, sans permission du Vicaire patriarcal. 7 novembre 1672.
 3. Confirmation du Précédent. Le Vicaire patriarcal peut suspendre la permission de prêcher, même pour des raisons occultes. – 17 mars 1710.
- VI F 9. Propagande. Ordre communiquant la formule d'abjuration que les prêtres schismatiques ou hérétiques doivent signer publiquement. Communiqué aux pères Jésuites par Mgr Raphaël di Valle, Vicaire patriarcal. 26 octobre 1748.
- Archives de Saint-Benoît p.16**
- VI F 16. Lettre du Cardinal Spinelli au Vicaire Patriarcal, protestant contre la pratique de quelques Jésuites qui permettaient aux Arméniens d'aller aux églises schismatiques, et ordonnant de tenir la main aux décrets sur la *communicatio in divinis*. 26 fév. 1763 (Propagande).
- VI G 21. Propagande. Mémoires adressés aux Souverains pontifes au sujet des biens des Jésuites en Orient après leur suppression :
1. Mémoire protestant contre les prétentions des Ambassadeurs de France à Constantinople de s'emparer des biens des Jésuites.
 2. Mémoire tendant à reconnaître que la plupart de ces biens, dûs en partie aux générosités venues de France, sont impuissants à entretenir les Missions, et à céder aux prétentions des Rois de France, qui se chargent en retour de l'entretien de ces missions qui seraient confiées aux lazaristes (premier mémoire, 26 nov. 1775 – second mémoire, sans date),
- VI G 26. Décret substituant les Lazaristes aux Jésuites dans les missions du Levant. (Propagande) 22 novembre 1782 – 26 bis, traduction,
- VI G 27. Propagande. Mémoire au Souverain Pontife, exposant la nécessité d'un accord avec le Gouvernement français, pour régler les revenus des lazaristes en Orient et pour déterminer leurs résidences et leurs œuvres. (Dans ce Mémoire, les Jésuites sont formellement accusés par la Propagande d'avoir caché des fonds, et soustrait les pièces qui en prouvaient l'existence). – Sans date,
- VI I 43. Propagande. Décret rétablissant les Lazaristes, après leur expulsion, dans leurs droits sur Saint-Benoît.

Article troisième : épiscopat, ordres religieux

- VII A 14. Billets de la Chancellerie à M. Renard, concernant l'expulsion des lazaristes : 12, 13 et 15 octobre 1798 : trois pièces.
- VII A 16. Copie d'une lettre particulière de Mgr Fronton à la Propagande sur le compte des administrateurs de Saint-Benoît pendant la révolution. 10 octobre 1801 (Communiquée à M. Vicherat à Rome et copiée par lui, 9 décembre 1601),

- VII À 17 Deux lettres à M. Ruffin, Chargé d'affaires de France : 1. Notification du décret de la Propagande rétablissant les Lazaristes à S. Benoît, 14 octobre 1802 – 2 Protestation contre l'irrégularité commise par M. Ruffin, installant M. Renard avant d'avoir reçu cette notification. 19 octobre 1802.

Article 5. Procure de la Province de Constantinople.

- X A 1. Bilan de l'église Saint-Benoît de Galata, d' après les comptes rendus par le P. Gaudinot, ex Supérieur des Jésuites, et affirmé par M. Ruffin, nommé Administrateur des biens de la mission – 3 décembre 1773,
X A 2. Inventaire général de tous les meubles, effets, argenterie, etc. appartenant à la maison des Jésuites de Constantinople par M. Ruffin. 6 avril 1774,
X A 7. Livre des dépenses quotidiennes, commencé par le P. Gaudinot, s.j., le 1^{er} janvier 1772, continué par M. Ruffin, premier administrateur, à partir du 1^{er} janvier 1774, etc...
X A 9. Livre des locations et loyers, copié par M. Ruffin sur celui du P. Gaudinot le 25 octobre 1773, continué...
X C 17. Pensions des ex-Jésuites, 1784-1786 : trois pièces.
X C 23. Comptes de MM. Gimon frères à Marseille avec M. Viguiier, pour les pensions des ex-Jésuites, 1783-1785.

Archives de Saint-Benoît p. 17

- X C 24. Comptes et correspondances des ex-Jésuites avec MM. Viguiier et Dejean, relatifs relatifs au paiement de leurs pensions, 1763-1190 : 36 pièces non numérotées.
X D 29. Cahier des recettes de S. Benoît sous l'administration du P. Lelenda, ex-jésuite, (administrateur 1793-1797), du 29 janvier au 30 juin 1793. Cinq pièces non numérotées.
X D 30 Cahier des dépenses du P. Delenda (mêmes dates).
X D. 31. État comparé de St Benoît à l'arrivée de M. Viguiier en 1781 (erreur : 1783) et à son départ en 1793; à l'entrée en fonction du P. Delenda en 1793 et au moment où il a résigné l'administration entre les mains de M. Renard en 1797 (M. Renard na été nommé définitivement qu'en 1802).
X G 66. Antoura. Pièces établissant les revenus du Séminaire Saint-Élie à Antoura à la suppression des Jésuites en 1763 (*sic ???*) : quatre pièces.

Article 6. Documents historiques : Mémoires, relations, etc...

- I À 1 Relation du voyage de M. Viguiier pour visiter les Résidences des Jésuites, avant l'acceptation de la Mission du Levant. Copies de lettres envoyées de Salonique, Smyrne, Marseille et Sens, 1778-1779.
I À 2 Mémoire de M. Viguiier au Ministère après son voyage, 1779. Deux difficultés : besoin de ressources, (relevé des revenus et dettes des maisons des Jésuites) ; découverte d'un capital conservé par les Jésuites de France, depuis 17 ans sous séquestre entre les mains de leurs créanciers ...) ; opposition de la Propagande à Rome. – 2 bis : copie.
I À 3 Résumé du précédent, sans date.

- I À 4 Extrait ou précis de divers documents, relevé des rentes obtenues par les Jésuites pour les missions du Levant (était annexé au n° 2).
- I À 5 Rapport à M. de Sartines, d'après les Mémoires précédents – Suivi d'une note favorable... – Répondu le 3 décembre 1779 par M. de Sartines ; communiqué aux syndics des créanciers des Jésuites.
- I B 6 Réplique de M. Viguier au Mémoire en faveur des créanciers des Jésuites, contre les Missions du Levant. Sans date.
- I B 7 Précis de cette réplique – sans date.
- I B 8 Réflexions de M. Viguier sur les réponses des syndics de l'union des créanciers des Jésuites, sans date.
- I B 9 Réclamation de M. Viguier en faveur des Missions du Levant, contre les prétentions des créanciers. – sans date.
- I B 10 Mémoire historique émanant du Ministère sur la cession des missions du Levant aux lazaristes : Fondation de la mission des Jésuites ; leurs emplois, le nombre de leurs établissements, leurs chefs-lieux, leurs revenus – État des missions après la suppression – Décision relative à la rentrée des biens saisis par leurs créanciers, union de ces biens à la Congrégation de Saint-Lazare ; démarches à Rome ; obstacles apportés par les créanciers, décision rendue contre eux. – But que doit remplir la Congrégation ; nécessité d'un seul chef, résident à Constantinople. Demande d'union à la mission française des missions italiennes de Syrie et de Tinos – Tableau statistique de la religion en Orient – sans date.
- I B 11 Lettre de M. Viguier aux évêques de France, appel à leur générosité en faveur des catholiques et missions d'Orient. Paris, 10 oct. 1782.
- Archives de Saint-Benoît p.18**
- XI B 12 Précis historique présenté au Ministère par M. Viguier. Récit détaillé de l'affaire jusqu'en 1782 – 30 décembre 1782 – 12 bis : copie,
- XXXIII 22 Mémoires de Saint-Benoît, commencés par les Jésuites, et continués, par intervalles, par les lazaristes.
- 1^{ère} partie, par le P. Lamblée, s.j. (commencée en 1766) : 1380-1773 :
1. Notes et observations sur les missions des Jésuites en 1755,
 2. Observations du P. Gresset sur les maisons,
 3. Notes sur chaque maison en particulier,
 4. Les choses qui restent à faire dans la maison,
- 2^{ème} partie : État des maisons en 1773 et les années suivantes, par un Jésuite, (la suite par les Lazaristes, jusqu'en 1866).
- XXXIII – 23 Précis de l'Histoire de S. Benoît, par H. Sinan (Les cinq premiers chapitres, 32 pages, sur la Mission des Jésuites)
- XXXIII – 24 Histoire de la maison de S. Benoît, par M. Romon, 1890. 1^{ère} partie : Saint Benoît sous les pères Jésuites (13 chapitres, 264 pages)
- XI C 30 Note sur l'église et la maison Saint-Benoît de Constantinople , par M. Davier, sans date.
- XXXIV – 42 Grand registre de M. Faveyrial (pp. 132 sqq ; Séjour du P. Richard s.j. à Bébek pendant six mois – séjour à la suite duquel fut décidée à Rome l'ouverture du Collège Sainte-Pulchérie.

- XXXIV – 44 Chronique de Saint-Benoît de 1831 à 1860, par M. Bonnier (p. 154 : Le choléra; intrigues des Jésuites, 1855).
- XI F 80 Correspondance du P. Parabère, s.j., Aumônier en chef de l'Armée d'Orient (guerre de Crimée), 1854-1855 : dix lettres
- XXXIV – 85 Copie, par M. Faveyrial, des lettres officielles relatives aux ambulances de l'armée d'Orient, 1854-1856 (p. 173 : Conduite des pères Jésuites pendant la guerre de Crimée; – p. 187 : Note sur . le P. Parabère, Aumônier en chef (s.j.) ; lettre de l'Abbé Ferrari Varna, 6 juillet 1854
- XII A 131 Notes de M. Viguiier pour la rédaction de son mémoire sur Alep au temps des pères Jésuites
- XII A 132 Pièces relatives à Antoura au temps des Jésuites :
 1. Copie d'un mémoire trouvé à Antoura, sur l'histoire du Séminaire fondé en 1734,
 2. Fragments sur les clauses de la fondation du Séminaire,
 3. Legs du P. de Phleugny, ex-jésuite, en faveur des lazaristes, 4 février 1786
 4. Lettre du P. de Phleugny à M. Viguiier, 9 juin 1788,
- XII A 133 Pièces relatives à la maison de Tripoli en 1783,
 1. État de la maison de Tripoli, par le P. de Phleugny (ex s.j.),
 2. Réflexions préliminaires à l'inventaire, par le P. de Phleugny, 26 mai 1790
 3. Renseignements sur les biens situés à Zghorta.
- XII A 142 Lettre de M. Renard, supérieur à Tripoli à M. Viguiier : renseignements importants sur la nature des propriétés d'Antoura, Seyde et Tripoli : jusqu'en 1760 (ou : 1750 mal lisible ???) les fonds des pensions des Jésuites étaient à Rome ; c'est à cette date qu'ils ont été transférés en France – Tripoli, 13 mai 1793,
- XV – 189 (Smyrne) Journal de M. Daviers, depuis la fondation de la maison jusqu'en 1916 (Les premières pages sur les Jésuites qui restent dans la maison jusqu'en 1787).

Archives de Saint-Benoît p.19

Quatrième partie : Manuscrits et imprimés divers

Article V. Catalogues des Archives de Saint Benoît

- XXIV G 1 Catalogue des Archives de l'Église Saint-Benoît à Galata, et des biens qui en dépendent, dressé par M. Ruffin, drogman de l'Ambassade, institué par M. de Saint-Priest, Ambassadeur de France, comme administrateur provisoire et économiste de l'église Saint-Benoît – 1^{er} juin 1774,
 1/ Lettres de nos Rois, ordonnances des Ambassadeurs,
 2/ Commandements des grands Seigneurs et autres documents de l'autorité turque.
 3/ Constitutions, indulgences et brefs des papes, et autres documents des autorités ecclésiastiques.

- 4/ Documents relatifs à la prise de possession de la maison de Saint Benoît par l'Ambassade, après le décret de suppression des pères Jésuites.
- XLII – 2 Indicateur des Archives de S. Benoît, par M. Sinan : 1^{ère} partie, histoire ancienne, 1583-1710 ; – 2^{ème} partie, histoire moderne, 1770-1885 (le tout en 61 sections ou liasses),
- XLII – 3 Cartulaire de Saint-Benoît, 1583-1881. Terminé le 3 mars 1895.

(d'après copie faite à Istanbul, les 2 et 3 septembre 1980 – Signé Henri Jalabert sj)

Scanné en octobre 2007 par Pierre WILLEMET cm